



**POLITIQUE ESG**

---



La présentation des risques de durabilité (« Définition des risques de durabilité ») et la manière dont ces risques sont intégrés dans le processus d'investissement d'EMZ (« Politique de Risque de Durabilité »), décrites ci-dessous, ont vocation à répondre aux obligations de transparence réglementaires découlant des articles 3, 4 et 5 du Règlement UE 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

Le règlement Disclosure, ou SFDR, introduit le principe de la double matérialité : en distinguant 2 types de risques ESG, il prévoit l'intégration des risques de durabilité et d'incidences négatives dans le processus d'investissement.

---

### Définition des risques de durabilité

---

Par risque de durabilité, on entend tout événement ou situation de nature environnementale ou social ou en lien avec la gouvernance, qui pourrait, s'il survenait, avoir un impact négatif important sur la valeur d'un investissement. Les risques de durabilité comportent trois dimensions qui concernent les risques liés à la gouvernance, ainsi que ceux liés aux enjeux environnementaux et sociaux. Ces trois dimensions vont avoir une importance variable en fonction des spécificités de l'entreprise et de son secteur d'activité.

#### Risques de gouvernance

Les risques de gouvernance concernent le risque de perte de valeur de la participation ou du portefeuille liée à une structure actionnariale qui ne dessert les intérêts de l'entreprise, ou encore à de mauvaises pratiques managériales ou opérationnelles ainsi qu'à une mauvaise intégration des problématiques de durabilité au sein de l'entreprise. Ils couvrent de même les risques liés à un dialogue déficient avec les parties prenantes, internes ou externes, de l'entreprise. Représentent enfin des risques de gouvernance les atteintes potentielles aux droits de l'homme, les risques de corruption, les manquements aux règles de déontologie ou d'éthique, les risques réputationnels, réglementaires ou juridiques. Les enjeux de gouvernance sont d'autant plus cruciaux qu'ils influent sur l'exposition aux autres risques de durabilité que sont les risques environnementaux et sociaux.

#### Risques environnementaux

Les risques environnementaux sont définis comme les risques de perte de valeur d'une participation ou du portefeuille liées à des questions environnementales, telles que l'impact du dérèglement climatique, la pollution, les ressources en eau, les atteintes à la biodiversité, etc.

S'agissant plus spécifiquement des risques liés au climat, ceux-ci sont de deux ordres :



- Le risque physique : tout risque entraînant un arrêt de production, d’approvisionnement ou de distribution. Le périmètre des risques physiques recouvre : les sites des entreprises, leur approvisionnement en énergie et l’ensemble des voies d’accès nécessaire à leur fonctionnement (accès des employés, de matière première, ...). Des exemples de risque physique : inondation des postes de distribution électrique, destruction des bâtiments par des vents violents ou des glissements de terrain, inaccessibilité de certaines routes en raison de la montée des eaux.
- Le risque de transition : tout risque pouvant avoir un impact sur la chaîne de valeur de l’entreprise. Les risques de transition peuvent toucher la réputation de l’entreprise, le prix des intrants, la capacité des clients à acheter et des contraintes juridiques ou réglementaires pouvant arrêter toute ou une partie des activités de l’entreprise. Des exemples de risques de transition : une taxe carbone importante faisant monter le prix d’une matière première, la non prise en compte du climat dans la stratégie d’une entreprise attaquée médiatiquement dans les réseaux sociaux, une réglementation sur les fluides frigorigènes impliquant le renouvellement de tous les équipements de froid.

Les risques liés à la biodiversité conservent notamment l’occupation et l’artificialisation des sols, les pratiques agricoles, la pollution de l’eau. Ils sont étroitement liés aux risques climatiques, celui-ci ayant un impact important sur les écosystèmes, tandis que l’érosion de la biodiversité vient accentuer les effets du dérèglement climatique et accroît la probabilité de voir les risques physiques se matérialiser.

#### Risques sociaux

Les risques sociaux sont définis comme les risques de perte de valeur de la participation ou du portefeuille liées à des problématiques ayant trait aux conditions de travail, à la diversité en entreprise, à la discrimination, à la santé et à la sécurité au travail, à la formation et au développement des compétences, etc. Ils peuvent affecter l’entreprise de plusieurs manières, en rendant difficile le recrutement ou en nuisant à la rétention des collaborateurs, en accroissant le risque de poursuites judiciaires, en nuisant au fonctionnement opérationnel de l’entreprise.

---

#### Politique d’intégration des risques de durabilité dans le processus d’investissement

---

La démarche ESG d’EMZ est mise en œuvre concrètement tout au long du cycle d’investissement dès la phase de sélection des investissements.

#### Gouvernance ESG

EMZ a mis en place une équipe ESG dédiée, comprenant le Directeur Général, le Secrétaire Général et la Directrice ESG, travaillant en toute indépendance mais en relation étroite avec les équipes d’investissement et les équipes en charge des finances et des risques de la phase de pré-investissement à la phase de cession. Cette équipe est renforcée, en fonction des besoins spécifiques, par le recours à des prestataires extérieurs choisis pour la qualité de leur expertise. L’équipe ESG est en charge d’assister l’équipe d’investissement dans la conduite des due diligence ESG et de mener le suivi ESG des participations en phase d’investissement et notamment d’identifier les risques et les opportunités en termes de durabilité, assistée par des partenaires externes le cas échéant ; de





coordonner le reporting ESG ; d'organiser la sensibilisation et la formation aux thématiques ESG des équipes ; de favoriser l'adoption de bonnes pratiques ESG parmi les sociétés en portefeuille...

#### Principes généraux d'intégration des risques de durabilité

Depuis 2017, l'analyse du profil ESG des sociétés s'appuie sur des outils spécifiques développés en collaboration avec un bureau d'études externe spécialisé en environnement ainsi qu'un cabinet de conseil spécialiste des questions sociales et de gouvernance et de notation ESG. La grille d'analyse ainsi élaborée intègre les dimensions suivantes :

##### *Gouvernance*

EMZ encourage la mise en place de bonnes pratiques de gouvernance, telles que la diversité, la transparence, l'indépendance des membres des organes de direction ainsi que la diffusion de systèmes d'intéressement en actions la plus large possible. Fondant sa politique d'investissement sur la mise en œuvre d'un partenariat durable et équilibré avec les équipes dirigeantes, EMZ est particulièrement attentif à s'assurer que les risques de gouvernance sont correctement identifiés et évalués et fait de cette gestion des risques de gouvernance un aspect clé de sa politique de gestion des risques ESG.

##### *Social*

Les pratiques sociales de l'entreprise sont analysées à travers les prismes de la gestion des ressources humaines, de la diversité, des conditions de travail et de la mise en œuvre d'un reporting concernant ces aspects.

##### *Environnement*

Les pratiques environnementales de l'entreprise sont analysées en intégrant les dimensions de prise en compte des risques environnementaux, l'existence d'un système de management environnemental, les questions d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, la gestion de l'eau et des déchets. Devant l'importance et l'urgence de la question climatique, EMZ analyse tout particulièrement, avec l'aide d'un cabinet spécialisé, la stratégie climat de ses participations, et plus spécifiquement la gestion des risques physiques et de transition liés au dérèglement climatique, ainsi que l'empreinte carbone des participations.

Les risques associés à l'érosion de la biodiversité ne sont pas évalués à ce stade, en raison de l'absence de méthodologie établie, de la complexité et la diversité des enjeux à évaluer et du manque de données disponibles en provenance des sociétés en portefeuille. Une estimation des risques de durabilité, de même que la prise en compte des principales incidences négatives, associées à la détérioration de la biodiversité, sont toutefois sur la feuille de route d'EMZ, en cohérence avec les obligations liées à l'article 29 de la Loi Energie Climat.

##### *Sociétal*

Les risques relatifs aux parties prenantes externes (suivi des fournisseurs et sous-traitants, démarche de qualité, risques ou bénéfiques des produits et services).



Cette grille d'analyse est systématiquement utilisée lors de la sélection des investissements afin d'évaluer le risque ESG, puis tout au long de la vie de la transaction, afin de suivre et d'encourager la démarche ESG dans chacune des sociétés en portefeuille et enfin lors de la phase de cession.

La disponibilité des informations étant variable au sein de son portefeuille de participations – les sociétés étant en majorité non-cotées et certaines entreprises, notamment de petite taille, ne disposant pas de d'un large éventail de données ESG – des proxy sont alors calculés lorsque cela s'avère possible. Dans ce contexte, EMZ s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue en termes de collecte et de traitement des données ESG. EMZ réfléchit de même à la meilleure manière d'accompagner ses participations dans la mise en œuvre de leur démarche RSE et le reporting y afférant.

### Analyse de la durabilité aux différentes phases d'investissement

#### *En phase de pré-investissement*

##### Politique d'exclusion

La prise en compte des sujets ESG en phase d'investissement est en premier lieu guidée par la politique d'exclusion d'EMZ, qui exclut 5 secteurs d'activité du périmètre d'investissements potentiels :

- la fabrication ou le commerce de tabac ou de boissons alcoolisées distillées et produits liés ;
- la fabrication et le commerce d'armes ou de munitions ;
- les casinos et les activités équivalentes ;
- la recherche, développement ou applications techniques relatives à des programmes ou solutions portant sur des jeux d'argent sur Internet, des casinos en ligne, ou la pornographie ;
- la spéculation alimentaire;

Par ailleurs, la politique d'exclusion stipule qu'en cas de financement d'applications techniques relatives au clonage humain, à des fins de recherche ou thérapeutiques, ou aux OGM, la Société de Gestion assurera un contrôle approprié des problématiques juridiques, réglementaires et éthiques.

#### Analyse et décision d'investissement

L'analyse des risques et opportunités en phase de pré investissement s'appuie sur la grille d'analyse ESG et les outils développés avec un cabinet externe spécialiste des questions de climat et d'environnement, ainsi que par un cabinet conseil en RSE et notation ESG. Ces outils représentent une aide à la décision clé pour l'équipe d'investissement. La grille d'analyse permet ainsi de déterminer le profil ESG de la société analysée à travers 26 critères relatifs aux sujets de gouvernance, de ressources humaines, d'environnement et de parties prenantes externes (clients, fournisseurs, société civile).



Le comité d'investissement s'appuie systématiquement sur les travaux ESG réalisés en amont de sa prise de décision. Toutes les décisions sont prises conjointement, en équipe. Le processus d'investissement est donc vertueux et transparent.

En cas de nécessité, selon le profil de l'entreprise étudiée, une étude environnementale spécifique peut être diligentée pour apprécier la situation de l'entreprise au regard de ces sujets.

#### *En phase d'investissement*

Une clause ESG est intégrée, dès la conclusion de l'opération, dans le pacte d'actionnaire signé par les parties lors de l'investissement. Celle-ci affirme pour EMZ et l'entreprise l'importance des enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux et de bonne gouvernance. Elle invite l'entreprise à s'engager dans une démarche de progrès continu vis-à-vis de ces enjeux.

Durant la phase de détention de la participation en portefeuille, le suivi des performances ESG est réalisé à travers :

- La participation systématique d'EMZ aux conseils de surveillance des sociétés en portefeuille : cette position lui permet d'encourager la mise en place de bonnes pratiques notamment sur les sujets d'indépendance, de diversité, et de transparence des organes de management
- La transmission d'un questionnaire ESG annuel à l'ensemble des entreprises du portefeuille : ce questionnaire permet de recueillir des informations mais également de donner la possibilité aux entreprises de s'exprimer sur leurs propres enjeux et particularités.

Le questionnaire intègre également une partie spécifique à l'activité de l'entreprise interrogée, permettant d'offrir une vision fine de l'intégration de l'ESG au sein des sociétés du portefeuille et permet ainsi d'évaluer la performance ESG de chacune d'entre elles et de suivre leur évolution au cours du temps.

Le questionnaire comprend une liste détaillée de questions couvrant les domaines environnemental, social, sociétal, de gouvernance ainsi que des questions ayant trait aux clients et fournisseurs, permettant d'établir une analyse qualitative de l'intégration ESG des participations, et des risques y afférant. Il inclut de même des indicateurs quantitatifs, notamment en ce qui concerne la mesure de l'empreinte carbone.

Ces questionnaires sont ensuite analysés et synthétisés, le rapport ESG, publié annuellement par EMZ, présentant le résultat global de cette analyse.

#### *En phase de cession*

Lors de la cession, EMZ peut recommander à la société de réaliser un audit ESG externe afin de l'utiliser lors de la vente. Dans certains cas, un questionnaire ESG de cession est rempli par EMZ.



---

## Prise en compte des incidences négatives

---

Par incidences négatives, on entend, en matière de durabilité, les impacts négatifs, d'un point de vue environnemental, social ou de bonne gouvernance, qui résulteraient de décisions d'investissement (risques non financiers).

EMZ s'efforce, dans le cadre de sa politique de gestion des risques de durabilité, d'identifier les principales incidences négatives s'appliquant aux entreprises de son portefeuille, en privilégiant les indicateurs détaillés par les instances européennes. Au vu du type d'entreprises qui composent le portefeuille de participations d'EMZ, les données requises afin d'évaluer les principaux indicateurs d'incidences négatives ne sont néanmoins pas toujours disponibles à ce stade.

La politique d'exclusion liées à certaines activités, détaillée dans notre « Politique d'intégration des risques ESG » ci-dessus, contribue à l'atténuation des incidences négatives.

---

## Intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération

---

La politique de rémunération d'EMZ définit les principes relatifs à la rémunération, en tenant compte de la stratégie, des objectifs et de la politique de risque du groupe, afin d'aligner les intérêts à long terme de toutes les parties prenantes (actionnaires, clients, employés et la communauté dans son ensemble).

Les grands principes de la politique de rémunération d'EMZ permettent de prévenir la prise de risques excessifs et intègrent des critères de qualité, de performance et extra-financiers.

La part fixe de la rémunération des équipes d'investissement et des dirigeants représente la proportion majoritaire de la rémunération globale versée et n'est pas corrélée avec la performance des fonds gérés. Elle est fixée pour chaque collaborateur au regard de ses responsabilités, niveau de compétence et expérience. Elle est suffisamment importante pour ne pas inciter à une prise de risque excessive des membres de l'équipe d'investissement.

L'attribution de la part variable est corrélée avec la création de richesse générée par l'activité d'EMZ sur le long terme. Elle ne dépend donc pas uniquement de la performance des fonds gérés, et n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque, tant financiers qu'en matière de durabilité (dont ceux ayant trait aux principes de bonne gouvernance et d'éthique, les risques liés au changement climatique, ou autre risque environnemental ou social considéré comme matériel).



Les critères qualitatifs et quantitatifs déterminants pour les augmentations individuelles et l'allocation de la part variable intègrent :

- Des critères qualitatifs (étude des dossiers instruits, gestion des participations, participation aux travaux d'équipe, représentation commerciale...)
- Des critères quantitatifs (nombre de dossiers instruits et d'investissements réalisés, de participations sous gestion, de cessions réalisées et montants...)
- La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance dans la pratique professionnelle

EMZ instaure un environnement de rémunération raisonnable et approprié et veille à ce que les employés ne soient pas encouragés à prendre des risques qui pourraient être jugés excessifs ou inappropriés. Dans ce contexte, EMZ prend en compte l'ensemble des risques (risques financiers, risques de durabilité, etc.).

Dans le cadre de sa politique d'inclusion et de diversité, EMZ s'engage à ne pas faire de discrimination en ce qui concerne le recrutement du personnel et l'évolution des rémunérations. Toute décision en matière de rémunération, de formation, de classification, de promotion professionnelle, d'organisation et de conditions de travail se fonde strictement sur un ensemble de critères professionnels, hors toutes considérations discriminantes, (telles, *inter alia*, la situation de famille, le sexe, les orientations de genre, sexuelles ou religieuses, les origines ethniques ou sociales, les situations de handicap, l'âge...), et notamment dans le respect de la parité entre hommes et femmes.

---

## Communication ESG

---

EMZ communique chaque année auprès de ses investisseurs sur les performances ESG de son portefeuille à travers les rapports suivants :

- Rapport annuel ESG de la Société de Gestion, envoyé à ses investisseurs et disponible sur le site internet de la société;
- Rapport annuel OPC de chaque Fonds ;
- Reporting annuel UNPRI.

En parallèle, EMZ communique régulièrement avec ses investisseurs, par le biais de réunions et de reporting ESG sur mesure, à la demande des investisseurs.